

**EAU** La sécheresse s'installe sur le département, les cours d'eau baissent, les responsables agricoles ont donc décidé de rencontrer l'administration la semaine dernière.

## Irrigation, MAE et cours d'eau



La problématique est vive sur le bassin de l'Authion, où les cultures spécialisées nécessitent une irrigation régulière.

### Irrigation : ça chauffe

Plusieurs bassins subissent déjà des restrictions d'irrigation, et la situation risque de s'aggraver dans les semaines qui viennent. « Nous voulons vous alerter avant d'arriver aux seuils de coupure. Les besoins en eau des cultures seront encore élevés pendant plusieurs semaines », explique Jean-Marc Lézé, président de la FDSEA. Sur le bassin de l'Authion, la problématique est particulièrement vive, la Loire fluctuant juste au-dessus du seuil d'alerte. « Il n'est pas pensable de couper les pompes du jour au lendemain. Pour plusieurs

cultures comme les pépinières ou les semences, ce serait synonyme d'une perte totale de la production. Nous devons trouver des solutions », complète Jean-Maurice Leroy, président de l'association des irrigants du bassin de l'Authion.

Le sous-préfet, conscient des conséquences qu'aurait une coupure totale de l'irrigation, a proposé qu'un comité de suivi soit mis en place. La Chambre d'agriculture y fera des propositions de gestion de l'eau, pour concilier l'irrigation avec les autres usages de l'eau. Le sous-préfet a conclu : « personne n'a intérêt

à sacrifier des cultures, nous ferons notre possible pour trouver des solutions. »

### MAE : une situation intenable

Les responsables ont également demandé un bilan du paiement des contrats MAE 2014 (Mesures agro-environnementales) (voir encadré). Ils ont insisté sur le fait que cette situation ne doit pas se reproduire. Le président de la Chambre d'agriculture, François Beaupère, a rappelé : « historiquement, un premier versement avait lieu en janvier-février. Au fil du temps, cette date a été reculée. Cette année, c'est le comble : certains ne sont pas payés pour les contrats 2014 alors qu'ils sont déjà réengagés sur la campagne 2015. Nous demandons que l'État s'engage sur un échéancier de paiement. Nous avons aussi besoin de transparence sur les causes



Les représentants de la FDSEA, de la Chambre d'agriculture et de l'association des irrigants du bassin de l'Authion face au sous-préfet de Cholet (en remplacement du préfet) et à la directrice adjointe de la DDT.

### Irrigation

#### Les restrictions s'accroissent

Aucune pluie significative n'est prévue pour les 7 prochains jours sur le département. Le bilan hydrique ne devrait donc pas s'améliorer. La baisse significative des températures va néanmoins limiter l'ETP (évapotranspiration potentielle). Cette semaine, l'Argenton a passé le seuil de coupure de l'irrigation (pour les eaux superficielles). L'Hyrome, le Couasnon et l'Erdre s'ajoutent aux bassins en alerte renforcée (eaux superficielles). Le détail des restrictions par bassin est mentionné en page Vie pratique (p.11). Vous pouvez les retrouver également sur [www.agri49.fr](http://www.agri49.fr) (mise à jour le mardi, dès la signature de l'arrêté).

de ce retard, pour trouver des solutions pour les années à venir. » Demande relayée au niveau national par la DDT, qui regrette ces retards mais n'a pas les moyens d'y remédier.

#### Carte des cours d'eau : des méthodes qui interrogent

La DDT et l'Onema ont réalisé ce printemps plusieurs centaines d'expertises de fossés ou cours d'eau sur le

terrain, dans l'objectif d'établir une nouvelle carte des cours d'eau en fin d'année. François Girard, président de la commission environnement à la FDSEA, a rappelé que, d'après une instruction ministérielle, « les cours d'eau correspondent à des écoulements dans un lit naturel, alimentés par une source, et qui s'écoulent une majeure partie de l'année. Définition qui nous convient, mais comment les agents de la police de l'eau l'interprètent-ils ? » À l'origine de ce questionnaire, le cas (dans les Mauges) d'une expertise qui a conduit à classer un linéaire comme cours d'eau en 2015... alors que d'autres agents de la police de l'eau l'avaient identifié comme fossé en 2007. Embarrassant...

Les responsables ont donc demandé un rendez-vous avec la DDT en septembre pour faire le point sur la carte des cours d'eau, et encouragent les agriculteurs à photographier les fossés à sec (encadré).

MARIE CALMEJANE

### FOSSÉS

#### Carte des cours d'eau : la preuve en photo

Pour qu'un linéaire soit identifié comme cours d'eau il faut notamment « un écoulement une majeure partie de l'année ». Un critère difficile à évaluer, car l'expertise est faite une seule fois, au printemps ou à l'automne. La

FDSEA encourage donc les agriculteurs qui ont transmis des demandes de classement en fossé, à prendre ces fossés en photo pour prouver qu'ils sont à sec une partie de l'année. Pour dater la photo, il faut poser un journal du jour à côté du fossé. L'idéal serait de prendre plusieurs photos (1 par mois par exemple) jusqu'à la reprise de l'écoulement. Vous pouvez les envoyer à la FDSEA en précisant à quel fossé elles correspondent. Elles seront regroupées et transmises à la DDT.



Fossé à sec.

### MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES

#### MAE 2014 : des paiements enfin effectués

D'après la Draaf, la mise en paiement de 646 dossiers MAET dans la région (dont 218 dans le Maine-et-Loire), est désormais effective. Le versement sur le compte des bénéficiaires a débuté le 20 juillet. La pression syndicale a donc permis d'accélérer les mises en paiement, mais nous attendons encore un état des lieux plus précis sur les dossiers impayés. Notamment, pour les MAET cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, c'est-à-dire certains contrats proposés sur les bassins versants (qualité de l'eau), nous n'avons pas encore de délai précis de paiement. Cela concerne 19 dossiers en Maine-et-Loire et 26 en Vendée. La FRSEA a demandé que les agriculteurs concernés soient contactés par l'administration.